

Paris, le 18 juin 1994

Le Général
Chef de l'Etat-Major Particulier

- N O T E -

à l'attention de Monsieur le Président de la République

-000-

très signalé. Deux options très différentes, mais à engager de toute façon par la France seule

O B J E T : Intervention au Rwanda.

HV

A la suite de plusieurs réunions interministérielles, la note ci-jointe a été rédigée à Matignon en liaison avec la Présidence, la Défense et le Quai d'Orsay.

1) Elle présente deux options :

1.1) Des actions ponctuelles à partir de deux bases au Zaïre (Goma et Bukavu) sans présence permanente sur le terrain. Il s'agirait d'opérations de va-et-vient impliquant des évacuations, l'organisation de convois humanitaires et la protection ciblée de populations dans le cas où des forces africaines seraient en mesure de l'assurer. *Le Premier Ministre est pour cette option.*

1.2) Une action progressive de sécurisation et d'arrêt des massacres. L'opération se déroulerait en plusieurs phases. La première serait une intervention à Cyanqugu pour sauver immédiatement 8 000 tutsis menacés (opération devant être fortement médiatisée). Les phases suivantes pourraient permettre d'atteindre la région de Kigali et s'étendre éventuellement à la zone F.P.R.

Le Premier Ministre qui craint l'enlèvement privilégie la première option.

Le Quai d'Orsay et l'état-major, de leur côté, estiment que cette option ne permettrait ni l'arrêt immédiat des massacres ni la sécurité minimum de nos forces. Nous partageons totalement ce sentiment.

(la première)

CAB.VI 8M/mv

N O T E

Objet : Rwanda

Les différentes hypothèses d'intervention au Rwanda sont les suivantes :

A partir de deux bases établies au Zaïre, l'une au nord du lac KIVU à GOMA et l'autre au Sud de ce lac, à BUKAVU, deux types d'opérations qui, du fait de l'éloignement du théâtre et de l'ampleur des besoins, exigeront des moyens lourds (2000 à 2500 hommes et une forte logistique) sont possibles:

I - DES ACTIONS PONCTUELLES QUI POURRAIENT CONSISTER EN:

a)- Des évacuations de groupes de personnes particulièrement menacées (blessés, enfants, religieux). De telles opérations sont aujourd'hui exclues à Kigali, compte tenu des risques encourus à moins d'un accord du FPR et du FAR. Elle ne peuvent en tout état de cause porter que sur un nombre limité de personnes.

b)- L'organisation de secours humanitaires sous forme de convois pour transporter des médicaments ou de l'aide alimentaire. Ce type d'action pourrait s'ajouter aux quelques opérations qui sont déjà menées par des organisations humanitaires en négociation avec les parties au conflit.

c)- Des protections ciblées de populations menacées. De telles opérations impliquent de laisser sur place des éléments permanents qui pourraient être progressivement des forces africaines dans le cadre d'une reprise globale de la mission par la MINUAR.

Dans toutes ces hypothèses, il apparaît souhaitable que toute occupation du terrain à caractère permanent soit assurée par des troupes africaines (sous réserve des conditions d'arrivée de ces éléments -cf.infra).

AVANTAGES :

Pas d'occupation permanente, donc pas de risque d'enlèvement; pas de "campagne du Rwanda", sauf dans l'hypothèse de protection de sites éloignés de la frontière.

INCONVENIENTS :

- Qui évacuer ? Comment le justifier ?
- Où évacuer ? Comment éviter des camps de réfugiés ou des "zones de regroupement" ?
- Dès le départ des troupes, l'insécurité revient et leur propre sécurité risque d'être remise en cause.
- Compatibilité avec le projet de résolution des Nations Unies.

Le CEMA indique qu'une telle formule répond difficilement aux besoins de sécurisation du territoire et à la mission fixée (évacuation ponctuelle et arrêt des massacres).

II - UNE ACTION PROGRESSIVE D'ARRÊT DES MASSACRES ET DE SECURISATION DU RWANDA :

1)- Une première phase de sécurisation pourrait intervenir en zone Hutu au nord et en zone Tutsi au sud, à proximité de la frontière du Zaïre et dans de bonnes conditions de sécurité pour nos troupes. A CYANGUGU, localité proche de la frontière, l'on nous indique que 8.000 Tutsis menacés pourraient être protégés.

2)- Des étapes ultérieures permettraient d'étendre vers l'est le contrôle des sites menacés, y compris jusqu'à Kigali.

Cette opération pourrait inclure des actions diversifiées :

- évacuation des blessés et des personnes menacés ;
- contrôle temporaire d'un nombre plus important de sites dont la responsabilité pourrait être progressivement confiée à des forces africaines pour lui donner un caractère permanent dans le cadre de la reprise globale de la mission par la MINUAR.

Dans une phase ultérieure, et en fonction des contacts engagés avec le FPR, il pourrait être envisagé d'étendre ces actions à certains sites de la zone FPR.

AVANTAGES :

- pour les troupes françaises, sécurité pour elles-mêmes et seule méthode pour sécuriser la zone avec une certaine pérennité.
- cohérence de l'organisation de l'opération et de sa logistique.

RISQUES :

- risque d'une qualification de "campagne du Rwanda".

D'autres risques sont en réalité inhérents aux deux types d'opération :

- accélération des massacres avant l'arrivée des troupes ;
- risques qu'une "prime à la sécurité" n'entraîne des mouvements de population ;

*
* * *

Ces deux approches de l'opération doivent être soumises à quelques conditions précises :

1)- Délai et mandat

- Tout doit être fait pour fixer un délai. Il s'agit d'une action de soudure avant l'arrivée de la MINUAR et ceci doit être consigné dans le projet de résolution du Conseil de Sécurité afin notamment d'assurer une pression maximum pour que la force internationale arrive dans les meilleurs délais (6 semaines).

- Le mandat est celui du Conseil de Sécurité des Nations Unies dans le cadre du chapitre 7 (emploi de la force). Un projet de résolution est d'ores et déjà soumis à titre exploratoire aux membres permanents du Conseil de Sécurité.

2)- Avec qui intervenir ?

A ce jour, aucun pays occidental ne s'est engagé fermement sur une contribution en troupes. Seuls les États-Unis, les Belges, les Espagnols et les Italiens ont indiqué leur disponibilité à fournir un soutien logistique. Il paraît indispensable d'obtenir des troupes, ne serait-ce que de façon symbolique, d'au moins un pays européen. Il semble que les Belges (malgré leur réticence actuelle) et les Italiens soient les seuls susceptibles de le faire. La question d'une intervention politique à plus haut niveau est posée.

S'agissant d'une participation africaine, il est vraisemblable que seuls les Sénégalais et les Ghanéens s'engageront à hauteur de 150 ou 200 hommes, en exigeant que ceux-ci soient totalement équipés. De ce fait, il est exclu qu'ils arrivent dans un délai rapide et participent au début des opérations.

Dans ces conditions, l'on voit mal comment éviter une action de départ autonome. Tout au plus, pourrions-nous obtenir que des officiers de liaison africains et européens participent à l'état-major de l'opération. Il conviendra en même temps de procéder à un affichage politique des engagements logistiques des différents pays.

L'hypothèse envisagée d'un transfert des troupes de l'ONUSOM de Somalie au Rwanda paraît s'avérer techniquement très difficile.

3) Des contacts étroits et permanents doivent être noués avec les parties au conflit (FPR et FAR) pour leur expliquer le sens de notre action et éviter autant que faire se peut tout incident.

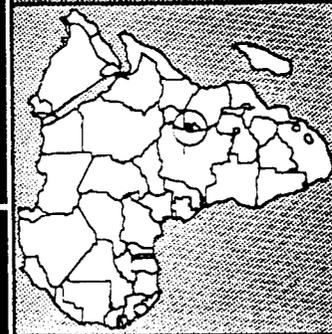
4) Arrivée de la MINUAR :

Une action diplomatique constante doit être menée dans les prochaines semaines pour accélérer l'arrivée de la MINUAR dans les meilleurs délais (en tout cas inférieurs à 6 semaines).

SITUATION AU RWANDA

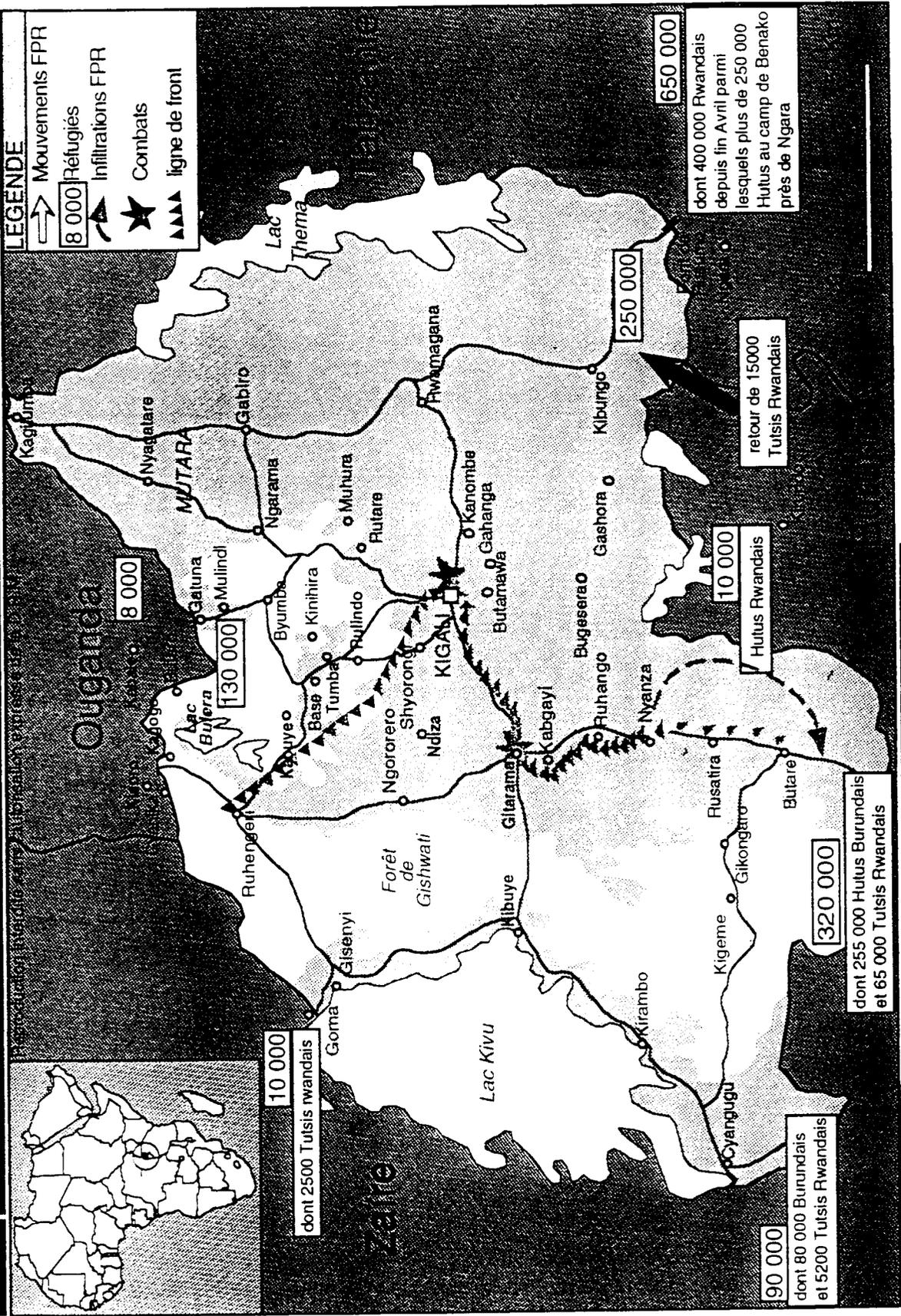


15/06/94



LEGENDE

- Mouvements FPR
- 8 000 Réfugiés
- Infiltrations FPR
- Combats
- ligne de front



CONFIDENTIEL DÉFENSE